

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 octobre 2016

L'an deux mille seize le lundi dix sept octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Patrick COTTET DUMOULIN, Maire.

Date de convocation : 10 octobre 2016

PRÉSENTS : Jean-Luc TAVERNIER, Bernard GUILLAUME, William CHALENCON, Catherine Sophie BOIRE-VARLET, Huguette GAILLARD, Marie-Claude ROSSET, Maryse MAGNIN, André JORDAN, Samantha MASSEY, Dominique HALLOT, Mathieu COTTET GAYDON, Marie-Thérèse CHARNAVEL, Marie-Laure GREVAT

ABSENTE EXCUSEE : Christine MUFFAT a donné procuration à Jean-Luc TAVERNIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Maryse MAGNIN

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 26 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité des présents.

POINT SUR LA CREATION DE LA SEM

Dans le prolongement du conseil du 26 septembre 2016 et après que la Commune de BELLEVAUX ait validé le projet de SEM en date du 03 octobre 2016, le Maire apporte toutes explications et présente la convention de délégation de service public à intervenir avec la SEM Roc d'Enfer pour les remontées mécaniques et le domaine skiable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents approuve la convention de délégation de service public des remontées mécaniques et du domaine skiable de Saint Jean d'Aulps à conclure avec la SEM Roc d'Enfer et en autorise sa signature.

POINT SUR LE PERSONNEL

Le Maire informe le Conseil Municipal des derniers mouvements de personnel :

- Concernant les Services Techniques : arrivée au 1^{er} novembre de Ludovic SAINTOT (par mutation de la Communauté d'Agglo de Bar-le-Duc Sud Meuse) en remplacement de Raphaël PONS en qualité de responsable de la station d'épuration. Arrivée, également au 1^{er} novembre 2016, de Raphaël BURNIER (en CDD d'un an) en remplacement de Jean-Michel CRUARD, en qualité d'agent technique polyvalent.
- Concernant le périscolaire : Marie-Françoise BAUD est en arrêt maladie jusque mi-décembre. Nous lui souhaitons un bon rétablissement. Elle est actuellement remplacée par Catherine BREANT. Nous aurions besoin d'embaucher une personne supplémentaire pour les TAPS le jeudi soir du 02 janvier au 14 avril compte tenu du nombre d'enfants inscrits (soit 1 h ½ par semaine d'école). Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents pour cette embauche supplémentaire. Mme Dominique MARTEL est en cours de recrutement pour ce poste.

CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE SIVOM

Le Maire apporte toutes précisions et donne lecture de la convention à intervenir avec le SIVOM, notamment le coût des prestations qui reste inchangé par rapport à 2015 et 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve le contrat d'assistance technique avec le SIVOM tel que présenté et autorise le Maire à le signer.

Jean-Luc TAVERNIER fait un point sur l'avancée de la construction de la nouvelle station d'épuration et invite les conseillers à assister aux réunions de chantier.

PROPOSITION DE LA COMMUNE DE MONTRIOND POUR INTERVENTION D'UN ASVP

Le Maire rappelle que lors du précédent Conseil Municipal, il avait été demandé de se renseigner sur la composition des frais de gestion afin que le Conseil Municipal puisse prendre une décision quant à l'intervention d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique partagé avec la Commune de MONTRIOND. Les frais de gestion qui s'élèvent à 1 200 € par an correspondent à la réalisation de la convention, la demande d'agrément, la gestion de l'agent. Au total, la Commune de MONTRIOND nous demande une participation annuelle de 5 485 € pour l'intervention sur la base de 2 demis journées par semaine du 15/12 au 15/04 et d'une demi journée par semaine du 15/06 au 15/09. Si la Commune accepte, il faudra demander au Préfet la création d'une régie, nommer un régisseur et un suppléant parmi le personnel titulaire, mettre en place un logiciel pour saisie des contraventions par le régisseur, transmettre mensuellement à l'Etat les encaissements effectués. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, trouve le coût trop élevé par rapport au temps mis à disposition et décide de ne pas donner suite à la proposition de la Commune de MONTRIOND.

DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC STATION

Le Maire indique qu'un certain nombre de copropriétaires lui ont demandé des points d'éclairage public supplémentaires au niveau de la station sur le parking qui est non éclairé . Un devis a été demandé à l'entreprise DEGENEVE qui s'élève à 11 303.94 € pour 3 points d'éclairage supplémentaires. Il reste assez de crédits au budget pour prendre en charge ce devis. Jean-Luc TAVERNIER et William CHALENCON indiquent que nos services techniques peuvent réaliser certaines parties du devis en génie civil. Ils ont vu ce point avec Régis BILLOTTET, responsable des services techniques. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, valide la partie génie électrique du devis qui représente 2 655.84 € HT.

Marie-Laure GREVAT présente un devis de l'entreprise DEGENEVE pour les illuminations de Noël à la station. Des crédits ont été prévus au budget. Il est également prévu un spot à couleurs interchangeable pour éclairer la déco à l'entrée de St Jean d'Aulps. Le devis global s'élève à 5 350.02 € TTC et rentre dans l'enveloppe budgétaire attribuée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte le devis tel que présenté. Marie-Laure GREVAT indique, qu'en déco de la station, il est prévu, également, la création d'un mini village.

REFACTURATION DES ORDURES MENAGERES AUX DIFFERENTS LOCATAIRES

Il est expliqué au Conseil Municipal qu'il s'agit de refacturer aux différents locataires des logements communaux, la TEOM figurant sur la taxe foncière de la Commune. Le détail de cette répartition est présenté au Conseil Municipal qui après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, l'approuve.

DECISIONS MODIFICATIVES DES BUDGETS

Il est présenté au Conseil Municipal la décision modificative N° 7 du budget principal, N° 2 du budget de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement et N° 2 du Service Forestier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, approuve les DM telles que présentées.

CHEMINS VERS CHEZ MICHEL TROMBERT ET VERS CHEZ MARCEL COLLET

Il est présenté au Conseil Municipal, le projet d'élargissement élaboré par le Cabinet de géomètres CANEL et qui remonte à 2008. A l'époque, la Municipalité n'a pas pu donner suite car l'ensemble des riverains concernés n'avait pas donné son accord sur l'élargissement proposé. De ce fait, la Municipalité n'avait pas voulu élargir au droit de la propriété de Monsieur Michel TROMBERT, ne pouvant pas élargir d'un bout à l'autre du chemin. Le Maire demande si, actuellement, on rencontre

des problèmes pour déneiger cette route. Jean-Luc TAVERNIER et William CHALENCON indiquent qu'il n'y a aucun problème, une place de retournement a été faite vers Chez Yvan BAUD. Il faut juste faire attention au droit de la propriété de Monsieur Michel TROMBERT pour ne pas toucher le talus. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, compte tenu des difficultés à obtenir l'autorisation de chaque riverain et du coût des travaux à réaliser pour élargir d'un bout à l'autre du chemin, souhaite qu'un courrier soit fait à Monsieur Michel TROMBERT pour lui indiquer que la Commune est d'accord d'entretenir cette route au gabarit actuel et qu'il serait opportun qu'il nous cède 1 m de large tout le long de sa parcelle N° 447 afin de supprimer le risque d'accrochage de son toit.

Concernant le chemin vers chez Marcel COLLET, le Maire apporte toutes explications à l'aide d'un plan cadastral. Il s'agirait, sur demande de Monsieur COLLET de déplacer le chemin communal passant le long de la parcelle N° 235 appartenant à Monsieur Marcel COLLET sur les parcelles N° 2310 et 237 lui appartenant et plus éloignées de sa maison. Monsieur COLLET sait que la procédure est longue (dossier à réaliser par un géomètre, enquête publique à réaliser). André JORDAN signale la présence d'un grenier qui empêchera le passage des camions et propose qu'avant de permettre le déplacement de ce chemin, on s'assure que le propriétaire du grenier accepte de le déplacer. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, demande à ce qu'un courrier soit adressé à Monsieur Marcel COLLET pour lui dire que nous ne sommes pas hostiles au déplacement de cette portion de route à condition qu'il prenne à sa charge tous les frais (géomètre, enquête publique, acte notarié) mais qu'au préalable un grenier doit être déplacé.

DEMANDE ACQUISITION STRUCTURE ABRI POUBELLES

Le Maire donne lecture du courrier de Jean-Philippe BRAIZE qui souhaite acquérir la structure d'abri poubelles (2 fermes) stockée aux services techniques et qui ne nous est plus utile. Marie-Thérèse CHARNAVEL, belle-mère de Monsieur BRAIZE quitte la séance pour permettre au Conseil Municipal de délibérer. Le Conseil Municipal fixe, à la majorité des présents, le prix de vente de cette structure à 50 €.

AUTORISATION SIGNATURE COMPROMIS VENTE COFFY Thierry et SDHD

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence concernant l'aménagement des zones commerciales et artisanales sera transférée à la Communauté de Communes du Haut Chablais dès le 1^{er} janvier 2017. De ce fait, il faut aller très vite pour la signature des compromis de vente sur les terrains communaux restant à vendre pour une signature avant le 31 décembre 2016. La CCHC étant ensuite dans l'obligation de respecter ces compromis. Le Maire demande l'autorisation de signer un compromis de vente avec la Société de Dragage de la Haute Dranse pour un montant de 500 000 € et avec Thierry COFFY pour un montant d'un million d'euros (ou toutes personnes morales ou physiques pouvant s'y substituer), sachant que le nombre de mètres carrés exacts vendus sera déterminé une fois l'emprise des aménagements routiers actés. Le Maire précise que le produit de la vente de ces terrains couvre largement les frais d'aménagement routiers (contre allée et rond point). Maryse MAGNIN pensait que l'on ferait des lots et que nous vendrions nous-mêmes ces lots. Le Maire précise que c'était avant de savoir que la compétence allait être transférée au 1^{er} janvier 2017, ce qui nous a obligé à accélérer les choses. Bernard GUILLAUME fait la remarque qu'une fois les terrains vendus, nous n'aurons plus la main sur ce qui pourra s'y installer. Le Maire répond que c'est vrai mais que si nous ne signons pas de compromis avant la fin de cette année, la CCHC pourra faire ce qu'elle veut des terrains ou ne rien faire du tout. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (moins une abstention : Maryse MAGNIN) autorise le Maire à signer les compromis de vente avec la Société de Dragage de la Haute Dranse et Thierry COFFY.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME

Ont été étudiés les dossiers suivants le 30 septembre :

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLU	ZONE PPR	AVIS
NUMERO	PC07423816B0013	H 523	U	bleue 49F	Favorable
RECU LE	09/09/2016	H 562	U	bleue 49F	2e logement
NOM	WARD Andréa	H 522	U	bleue 49F	Voir création surface taxable
LIEU	487 route du Jourdil	H 1111	U	bleue 49F	
OBJET	Rénovation grange				
					P/taxes
NUMERO	PC07423816B0014	G 489	U	bleue 52A	Favorable
RECU LE	13/09/2016	G 483			
NOM	SCCV L'ARCLOSAN	G 482			
LIEU	Rte de la Moussière d'en Haut	G 1025			Etude géotechnique
OBJET	Construction 2 bâtiments (4 appart.)	G 490p			Eau et assainissement
					P/taxes
IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLU	ZONE PPR	AVIS
NUMERO	DP07423816B0037	E 2283	Ua	blanche	p/taxes
RECU LE	23/09/2016	E 2285			Demander ANC
NOM	ROBERTS Eric				Voir stationnement : matérialiser places - plans côtés
LIEU	50 chemin du Nantet				et pb déneigement
OBJET	Création appart au RDC				Escalier plus proche de route
					REFUS création 82m ² →PC
NUMERO	DP07423816B0038	C 1849	A	bleue 64A	ANC
RECU LE	26/09/2016	C2525-2556	N	non étudié	Pas d'eau
NOM	VISSEUR Pierre	C2557-2558	N	non étudié	Accès privé : pas de déneigement
LIEU	Rte du Mont d'Evian	C2560-2564	N	non étudié	pas aux normes pompiers...
OBJET	Modifications façades	C 2797	N	non étudié	
NUMERO	DP07423816B0039	AD 468	U	bleue 57B	p/taxes
RECU LE	27/09/2016	AD 458	U	bleue 57B	
NOM	SANDFORD Carl	AD 500	N	bleue 57B	
LIEU	162 rte de la Moussière d'en Haut	AD 518	N & A	bleue 57B	
OBJET	Abri voiture				
					Favorable
NUMERO	DP07423816B0040	AH 217	U	Bleue 60A	
RECU LE	30/09/2016	AH 220	U		
NOM	GIROD Cécile				
LIEU	Clos du Pont				
OBJET	Division terrain				
					Favorable

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLU	ZONE PPR	AVIS
NUMERO	DP07423816B0033	AD 249	N	rouge 77X	Favorable
RECU LE	15/09/2016	AD 247	Ub	bleue 64A	
NOM	MILES Graeme	AD 105	Ub	bleue 64A	
LIEU	131 route du Péage	AD 503	Ub	bleue 64A	
OBJET	Modif. façades... création places de stationnement				demander de remplir imprimé pour taxes stationnement
NUMERO	DP07423816B0034	AI 81	U	bleue 60A	PC
RECU LE	15/09/2016				
NOM	TAVERNIER Jean Luc				
LIEU	977 rte de la Moussière d'en Haut				
OBJET	Surélévation toiture, porte fenêtre, modif. Dimensions fenêtre de toit				
NUMERO	DP07423816B0035	G 425	U	bleue 54B	Sans avis
RECU LE	16/09/2016				Pentes toit grenier → habitation ?
NOM	GRANT Glenn				2e appartement - eau assainissement
LIEU	3075 rte de la Moussière d'en Haut				EDF. Voir rejet piscine dans
OBJET	modifications façades				égouts. Grange inhabitable transformée → création surface taxable
NUMERO	DP07423816B0036	G 1073	U	blanche	Favorable
RECU LE	22/09/2016	G 821			
NOM	PREMAT André				
LIEU	Le Lavoët				
OBJET	Division terrain				

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLU	ZONE PPR	AVIS
NUMERO	CU07423816B0061	B 178- 243	N	non étudiée	
RECU LE	12/09/16	B 1168	A	blanche	
NOM	DEGERINE GRILLAT	AB 177-178	N	rouge 94X	
OBJET	CU de simple information	AB 218-219	N	rouge 94X	
LIEU	Rocher de la Chaux- Le Charni	AB 223- 224	N	rouge 94X	
	Bois de l'enfermerie	AB 225	N	rouge 94X	Fait le 12/09
NUMERO	CU07423816B0062	G 1110	U	bleues	NB : pas d'eau
RECU LE	19/09/16	G 426	U	52A & 54B	
NOM	Office notarial St Jean				
OBJET	CU de simple information				
LIEU	3051 rte de la Moussière d'en Haut				Fait le 29/09
NUMERO	CU07423816B0063	AH 217	U	bleue 60A	
RECU LE	19/09/2016	AH 220	U		
NOM	Me Thierry CAILLAUD				
OBJET	CU de simple information				
LIEU	Clos du Pont				Fait le 29/09
NUMERO	CU07423816B0064	A 120	Aa	non étudié	
RECU LE	22/09/2016				
NOM	Me BALLARA BOULET				
OBJET	CU de simple information				
LIEU	Pré Nouveau				Fait le 03/10
NUMERO	CU 07423816B0065	G 1073	U	blanche	Avis : Favorable
RECU LE	22/09/2016	G 821p			
NOM	PREMAT André				
OBJET	construction maison				
LIEU	Le Lavoët				

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLU	ZONE PPR	AVIS
NUMERO	CU07423816B0066	AH 371			
RECU LE	26/09/16	AH 380			
NOM	Office notarial St Jean				
OBJET	Cu de simple information				
LIEU	La Ouarnery				
NUMERO	CU0743816B0067	AD 103	Ub	bleue 64A	Pas d'eau
RECU LE	26/09/16				pas d'assainissement
NOM	Office notarial St Jean				
OBJET	Cu de simple information				
LIEU	7 route du Péage				
NUMERO	CU07423816B0068	E 240	Ua	Bleue 139B	ER 18 sur E 2228
RECU LE	29/09/2016	E 294	Ua	blanche	ANC
NOM	Office notarial St Jean	E 2228	A	blanche	
OBJET	Cu de simple information	E 2236	Ua	blanche	
LIEU	7 chemin Chenevy				

Les dossiers suivants ont été acceptés :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEUDIT	OBJET	DECISION + DATE
CU16B46	PICCARD Jean Marc	La Ouarnery	Construction habitation	ACCORD 22/09/16
CU16B47	PICCARD Jean Marc	La Ouarnery	Construction habitation	ACCORD 22/09/16
CU16B56	MARLES-RIVETTE	Route des Martinets	Construction maison	REFUS 05/10/16
PC16B12	LINDLEY Christian	1614 route des Grandes Alpes	Transformation étage en appartement	ACCORD 23/09/16
MO/PC 04B16M01	VAUGHAN SPENCER Suzanne	630 route de l'Abbaye	Modif. aménagement intérieur- Création d'un 3 ^e appartement	ACCORD 11/10/16
DP16B25	SKI CLUB	Les Têtes	Cabane	ACCORD 23/09/16
DP16B26	BERRY Digi	7 chemin Napoléon	Muret soutènement, terrasse bois, portails	ACCORD 10/10/16
DP16B32	MAQUAIRE Eric	629 route du Jourdil	Abri jardin-atelier	ACCORD 07/10/16
DP16B33	MILES Graeme	131 route du Péage	Modif. Façades, places parking, terrasse	ACCORD 06/10/16
DP16B34	TAVERNIER Jean Luc	977 rte de la Moussière d'en Haut	Surélévation toiture, modif. Fenêtre de toit, porte fenêtre	REFUS 04/10/16
DP16B35	GRANT Glenne	3075 rte de la Moussière d'en Haut	Modifications façades	ACCORD 10/10/16

RECOURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Il est présenté le recours au Tribunal Administratif de la part de Monsieur ANELLI, futur acquéreur de la maison mitoyenne de Monsieur DELERCE MAURIS envers son voisin Monsieur MILES. Le Maire précise que Monsieur Cédric WILT (instructeur du droit des sols à la CCHC) a provoqué une réunion en Mairie de ST JEAN D'AULPS en date du 07 octobre 2016 entre les différents protagonistes et en présence du Maire et de Mme MICHAUD (agent en charge de l'urbanisme à la Mairie). Monsieur ANELLI et Madame MILES se sont mis d'accord, lors de cette réunion. Le Maire est particulièrement surpris de l'attitude de Monsieur ANELLI qui avait déjà, au préalable, engagé cette procédure et qui n'en a jamais parlé lors de cette réunion. Monsieur ANELLI a précisé que les problèmes avec ses voisins provenaient essentiellement de l'existence d'une servitude et que le notaire et le vendeur, Monsieur DELERCE MAURIS Paul lui ont tous deux caché cette servitude. Le Maire et les membres présents ont été particulièrement surpris de cette affirmation.

COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

Réunion CCHC pour le PLUi et la FPU

Le Maire indique que le directeur de la CCHC, Stéphane PUGIN BRON viendra à la prochaine réunion du Conseil Municipal pour expliquer le fonctionnement de la Fiscalité Professionnelle Unique afin que le Conseil Municipal puisse prendre une décision. Concernant le PLUi, des ateliers de travail vont être mis en place et il faudra être très vigilant sur la vision d'EPODE, Cabinet d'Urbaniste chargé du PLUi, quant à notre position sur la Vallée. Le Maire rappelle que notre Commune ne doit pas être la trame verte de la CCHC et que notre problématique est la même que celle des stations voisines.

QUESTIONS DIVERSES

Projet de convention pour la patinoire : Le Maire rappelle que devant les difficultés de gestion rencontrées pour le fonctionnement de la patinoire les saisons précédentes, il a recherché un gestionnaire privé. Il propose de confier la gestion à Indiana'ventures qui est la seule entité à avoir répondu favorablement à notre demande et donne lecture du contrat de mise à disposition à intervenir pour la prochaine saison. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve le contrat tel que présenté et autorise le Maire à le signer.

Modification des statuts de la CCHC : Le Maire donne lecture des modifications à apporter et donne toutes précisions. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve la modification des statuts de la CCHC telle que présentée.

Vente des télésièges de DROUZIN : Le Maire souhaite qu'une décision rapide soit prise sur le devenir de ces 2 télésièges dont les gares avales sont toujours sur le terrain, la Municipalité du BIOT nous relançant pour démonter ces gares. Devant l'impossibilité de revendre ces 2 télésièges pour être remontés ailleurs, l'ensemble des élus accepte qu'ils soient vendus en pièces détachées. La Station de FLAINE serait intéressée par divers éléments. Le solde sera vendu au poids de la ferraille.

Octobre rose : Marie-Laure GREVAT indique que la Municipalité a décidé de mettre en place un stand avec une urne pour récolter des fonds lors de la Foire d'Automne. Chaque conseiller est le bienvenu pour venir tenir ce stand. Le Maire indique que l'entrée de l'Office du Tourisme sera drapée de rose dès demain.

Travaux sans autorisation : André JORDAN signale qu'il doit transmettre une doléance de Madame JANSSEN, résidente à ESSERT LA PIERRE concernant des travaux faits sans autorisation. Madame JANSSEN cite des travaux réalisés par Monsieur Patrick BURNIER et Monsieur Henri GAYDON CURTILLET. Madame JANSSEN fait préciser que si la Municipalité n'intervient pas,

elle fera une action en justice. Sophie BOIRE-VARLET, Présidente de la Commission d'Urbanisme précise qu'elle se rendra sur place avec des élus et qu'il sera demandé une mise en conformité.

Chemin communal vers chez Noémie COLLET : Huguette GAILLARD a été contactée par Mme COLLET en ce qui concerne la réfection du chemin communal menant à son exploitation. Après concertation, le Conseil Municipal décide de se rendre sur place le lundi 24 octobre 2016 à 8 h 30. Confirmation par courrier sera faite à Mme COLLET.

Cérémonie du 11 novembre : Le Maire indique que le cortège démarrera Place SANTEC à 10 H 30 devant la stèle. Les élus sont tous invités à participer.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 14 novembre 2016 à 20 h 30.